

## Demande d'admission à l'ASSURANCE MALADIE-MATERNITÉ des élèves et étudiants de Nouvelle-Calédonie

L'étudiant déjà couvert par la CAFAT en qualité d'enfant, de conjoint, partenaire de PACS ou concubin à charge d'un assuré, n'a pas obligation de souscrire la présente assurance.

### DOCUMENTS A FOURNIR

- ▶ Une photocopie de votre pièce d'identité, si vous êtes célibataire et sans enfant ;
- ▶ Un certificat de scolarité (ou une photocopie) ;
- ▶ L'imprimé d'inscription des bénéficiaires, si vous avez des personnes à charge (conjoint, concubin, enfant(s), ascendant(s)), ainsi que les documents justificatifs correspondants.

▶ Nom  Nom marital

Prénoms  N°assuré CAFAT

Date de naissance  /  /   
jour mois année

Adresse : *bâtiment, immeuble, résidence*

*rue, avenue*  *boîte postale*

*code postal*  *commune*

Téléphone : domicile  mobile  E-mail

▶ Bénéficiez-vous déjà d'une autre couverture sociale ?  OUI  NON

Si oui, laquelle ?

▶ Bénéficiez-vous de l'Aide Médicale ?  OUI  NON

*Si oui, produire l'attestation de garantie de prise en charge par la Province des cotisations CAFAT.*

▶ Bénéficiez-vous d'une bourse d'enseignement supérieur ?  OUI  NON

*Si oui, produire l'attestation de bourse et l'attestation de garantie de prise en charge par la Province des cotisations CAFAT.*

▶ Nom de l'établissement d'enseignement

Date d'entrée dans l'établissement  /  /   
jour mois année

▶ Si vous devez interrompre votre scolarité en Nouvelle-Calédonie, afin de poursuivre vos études hors de Nouvelle-Calédonie, veuillez indiquer la date (même approximative) de rentrée dans l'établissement hors territoire  /  /   
jour mois année

Fait le  /  /   
jour mois année

*signature de l'assuré*

*cadre réservé au Guichet Unique*

Nombre de trimestre de cotisation : \_\_\_\_\_

Visa de l'Agent \_\_\_\_\_

*cadre réservé à la Branche Recouvrement*

Montant de la cotisation \_\_\_\_\_ f.cfp

Payé le \_\_\_\_\_

Visa de l'Agent \_\_\_\_\_

En renseignant ci-dessus vos coordonnées, vous recevrez des supports d'information diffusés par la CAFAT en conformité avec sa mission de service public.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées à la gestion de votre dossier et à celle de nos fichiers assurés et cotisants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ces données (Loi du 06.01.1978) auprès de la Direction de la CAFAT.

Article Lp 22-7 de la loi du pays modifiée n°2001-016 du 11.01.2002 : « Est passible d'une amende de 500.000 F.cfp quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations pour obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations de toute nature, liquidées et versées par les organismes de protection sociale, qui ne sont pas dues, sans préjudice des peines résultant de l'application d'autres lois, le cas échéant.»